



MRC DES
Chenaux
SI PROCHES

RÉUNION DU CONSEIL

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES CHENAUX
Séance ordinaire du 15 janvier 2025

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption des procès-verbaux ;
 - a. Dépôt d'un procès-verbal de correction ;
 - b. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 novembre 2024 ;
 - c. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 décembre 2024 ;
4. Gestion du personnel :
 - a. Embauche d'un chauffeur pour le service des transports ;
 - b. Conditions de travail du personnel-cadre pour l'exercice 2025 ;
5. Finances, matériel, équipement et bâtisse :
 - a. Liste des chèques émis et autres sommes déboursées ;
 - b. Résolution de concordance relativement à un emprunt par billets au montant de 214 400 \$ qui sera réalisé le 22 janvier 2025 ;
 - c. Adoption du règlement numéro 2024-151 : conditions administratives et financières – retrait ;

- d. Adoption du règlement numéro 2024-152 décrétant une dépense et un emprunt de 135 000 \$ pour un investissement dans la société Énergie communautaire de la Rivière Batiscan S.E.C. ;
 - e. Entente de financement – projet Les enfants de la MRC des Chenaux, si proche... de la nature ! ;
6. Aménagement et développement du territoire :
- a. Conformité de règlement(s) municipal(aux) ;
 - i. Municipalité de Champlain – règlement 2024-09 modifiant le règlement de zonage 2009-03 visant à augmenter le coefficient d'emprise au sol maximum de la zone 124-R ;
 - ii. Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel – règlement 857 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux ;
 - iii. Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel - règlement 864 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble ;
 - iv. Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes - règlement 2023-453 modifiant le règlement de zonage pour objet d'être concordant avec le schéma d'aménagement de la MRC des Chenaux suite à l'adoption du règlement 2020-124 en ajoutant des normes d'implantation pour des nouveaux bâtiments d'élevage porcins ;
 - v. Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes - règlement 2023-454 modifiant le règlement de zonage ayant pour objet de modifier les usages permis dans la zone 214-P ;
 - b. Réglementation des territoires contigus (documents disponibles sur demande) :
 - i.
 - c.
7. Rapports :
- a. Rapport du directeur général ;
 - b. Représentant(s) d'Énercycle (RGMRM) ;
 - c. Comité culturel ;

- d. Comité de développement du territoire ;
 - e. Comité des ressources humaines ;
 - f. Comité de sécurité incendie ;
 - g. Comité sur la sécurité publique ;
 - h. Communauté entrepreneuriale des Chenaux ;
 - i. Comité touristique ;
 - j. Comité service des transports ;
 - k. Énergie communautaire de la rivière Batiscan ;
8. Fonds régions et ruralité :
- a. Enveloppes dédiées
 - i.
 - ii.
 - b. Demandes régionales :
 - i.
 - ii.
 - c.
9. Développement économique :
- a.
 - b.
10. Appuis demandés :
- a. MRC de Lac-Saint-Jean-Est – dénonciation de la suspension temporaire du programme d'adaptation de domicile ;
 - b. Fédération québécoise des municipalités – couverture cellulaire ;

- c. MRC de l'Assomption – demande de modification à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* relative à la compétence régionale sur la plantation et l'abattage d'arbres ;
 - d. Fédération québécoise des municipalités – facturation aux municipalités desservies par les services de la Sûreté du Québec ;
11. Correspondance déposée :
- a. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – accusé de réception de l'adoption du règlement 2024-147 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé ;
 - b. PG Solutions – réponse à la résolution 2024-11-271 ;
12. Pour votre information :
- a.
 - b.
13. Autre(s) sujet(s) :
- a.
 - b.
14. Période de questions ;
15. Clôture de la séance.